

Objet : Politique pour la prévention des
maladies, la gestion et la supervision d'enfant
malade

Adopté :
Révision : 19 Mai 2022

1. DESCRIPTION

La santé des enfants est une priorité dans notre centre. Afin de minimiser les risques d'éclosion et de transmission des maladies, il est important d'avoir en place des politiques claires concernant les maladies contagieuses.

2. SIGNES ET SYMPTÔMES À SURVEILLER

Il y a certains signes et symptômes qui sont signe de maladies contagieuses :

- Vomissements ;
- Fièvre ;
- Diarrhée ;
- Nouvelle toux ;
- Irritation de la peau inexplicquée ;
- L'enfant demandant une attention particulière qui ne peut être comblée sans affecter les autres enfants ;
- Tous autres symptômes qui amènent l'éducatrice à croire ou suspecter qu'ils pourraient poser un risque pour les autres enfants.

Pour consulter le tableau résumant les différentes maladies infantiles, leurs symptômes et les mesures à prendre, cliquez [ici](#).

3. ÉTAPES À SUIVRE

Dès qu'un ou certains symptômes apparaissent, l'éducateur doit évaluer la situation en suivant les étapes suivantes :

- 1) Utiliser le thermomètre pour prendre la température corporelle de l'enfant, toutes les 30 minutes ;
- 2) Retirer l'enfant de l'espace commun où se trouvent les autres enfants et lui proposer de rester calme et de se détendre sur un matelas. Lui donner du réconfort ;
- 3) Administrer les premiers soins si nécessaire ;
- 4) Contacter les parents immédiatement, afin qu'ils puissent venir chercher leur enfant. Si les parents ne sont pas disponibles, un contact d'urgence sera contacté.

- 5) Remplir et signer le rapport d'irrégularité du centre : nom de l'enfant, date à laquelle l'enfant a été observé malade, nom de la personne qui a identifié l'enfant comme étant malade, heure à laquelle le parent a été contacté pour la première fois, nom de la personne qui a contacté le parent, l'heure à laquelle l'enfant a été retiré du programme et la date à laquelle l'enfant retourne au programme.

4. SUIVI

L'enfant sera réadmis au centre lorsque les parents apporteront une note du médecin indiquant que l'enfant n'est plus contagieux et peut retourner au centre.

Dans le cas de maladies très contagieuses comme la gastro, les autres parents sont informés de la situation afin d'assurer une vigilance pour éviter une contamination. Nous demandons à ces parents de surveiller leurs enfants et de les garder à la maison s'ils présentent des signes ou des symptômes.

Ceci dit, il est important d'informer les autres familles en respectant la confidentialité de l'enfant malade et de sa famille. Lors de la communication, il est donc important de seulement dévoiler ce qui est nécessaire pour bien informer les parents.

Lors d'une propagation de maladie dans le centre, un formulaire avec la liste des enfants touchés sera rempli et envoyé à l'agent de santé de l'Alberta pour prendre toutes les mesures nécessaires pour contrôler cette situation au centre.

Généralement, les dissolutions de produits nettoyants sont augmentées et une grande désinfection est faite dans les classes infectées.

5. SUPERVISION D'UN ENFANT MALADE

Il est préférable, le plus possible, de ne pas envoyer un enfant malade au centre, par contre, il peut arriver que les enfants deviennent malades au courant de la journée. Dans de tels cas, les éducateurs doivent savoir comment agir.

Les étapes à suivre sont les suivantes :

- 1) Appeler les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant immédiatement ;
- 2) Si le parent n'est pas disponible immédiatement ou ne répond pas aux appels après 30 minutes d'essai, le contact d'urgence sera appelé pour venir chercher l'enfant ; (lorsqu'un contact d'urgence est contacté, le parent doit en être avisé par message vocal ou texto)
- 3) Lorsque les parents sont en route ou s'ils ne peuvent venir chercher l'enfant immédiatement, l'enfant doit, dans la mesure du possible être retiré de la salle commune où les autres enfants se trouvent, afin d'éviter la contamination ;
- 4) Lorsque l'enfant est retiré, un employé doit rester avec lui pour le superviser jusqu'à l'arrivée de ses parents.

Dans les cas où l'enfant est retiré de l'aire commune et installé dans une autre salle, il est préférable d'amener son matelas, sa couverture et son oreiller pour qu'il puisse se reposer.